AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2424
FR0000039109-FS1096

24 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SECHE ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 octobre 2016, M. Joël Séché a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 octobre 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société par actions simplifiée Groupe Séché qu'il contrôle, le seuil de 50% du capital de la société SECHE ENVIRONNEMENT et détenir, directement et indirectement, 3 928 867 actions SECHE ENVIRONNEMENT représentant 4 447 303 droits de vote, soit 50,00001% du capital et 52,42% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Joël Séché	402 400	5,12	804 800	9,49
Groupe Séché	3 526 467	44,88	3 642 503	42,93
Total Joël Séché	**3 928 867**	**50,00001**	**4 447 303**	**52,42**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SECHE ENVIRONNEMENT sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 857 732 actions représentant 8 483 857 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.